



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis n°06/2023
au Conseil communal

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 310'000.—
pour la construction d'un skate-park

Déleguée municipale

Madame Sylvie Mueller

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le 24 juin 2020, 23 jeunes Duilliérans ont adressé un courrier à la Municipalité pour demander la construction d'un skate-park.

Sur invitation de la Municipalité, leurs représentants ont rencontré le Syndic pour lui présenter leur projet et lui expliquer quelles installations correspondaient au mieux à leurs attentes. La qualité du dossier fourni ainsi que la motivation affirmée de ces jeunes concitoyens a conduit la Municipalité à demander une première étude de faisabilité au bureau d'ingénieurs Bovard et Fritsché SA à Nyon.

Entretemps, les âpres discussions avec les autorités cantonales au sujet de la révision du Plan d'affectation communale ont mis ce projet en attente, la DGTL réclamant l'affectation de toute ou partie des parcelles non construites en zone agricole y compris celles en zone d'utilité publique.

La Municipalité ayant finalisé le Plan d'affectation communal qui a été validé par le Conseil communal par son approbation du préavis n° 03/2023, les démarches ont repris pour la réalisation de ce projet qui reste toutefois suspendue à l'acceptation de la DGTL.

Il est à souligner que, pendant tous ces mois d'attente, le groupe de jeunes à l'initiative de ce projet s'est régulièrement manifesté pour en connaître l'avancée.

2. Implantation

L'implantation de ce skate-park devant se faire sur une parcelle affectée à des besoins d'utilité publique située de surcroît hors d'une zone habitée en raison de bruit occasionné par ce type d'activité, le choix s'est porté sur la parcelle n° 421 où se trouve déjà le terrain de football.



3. Etudes effectuées et constats

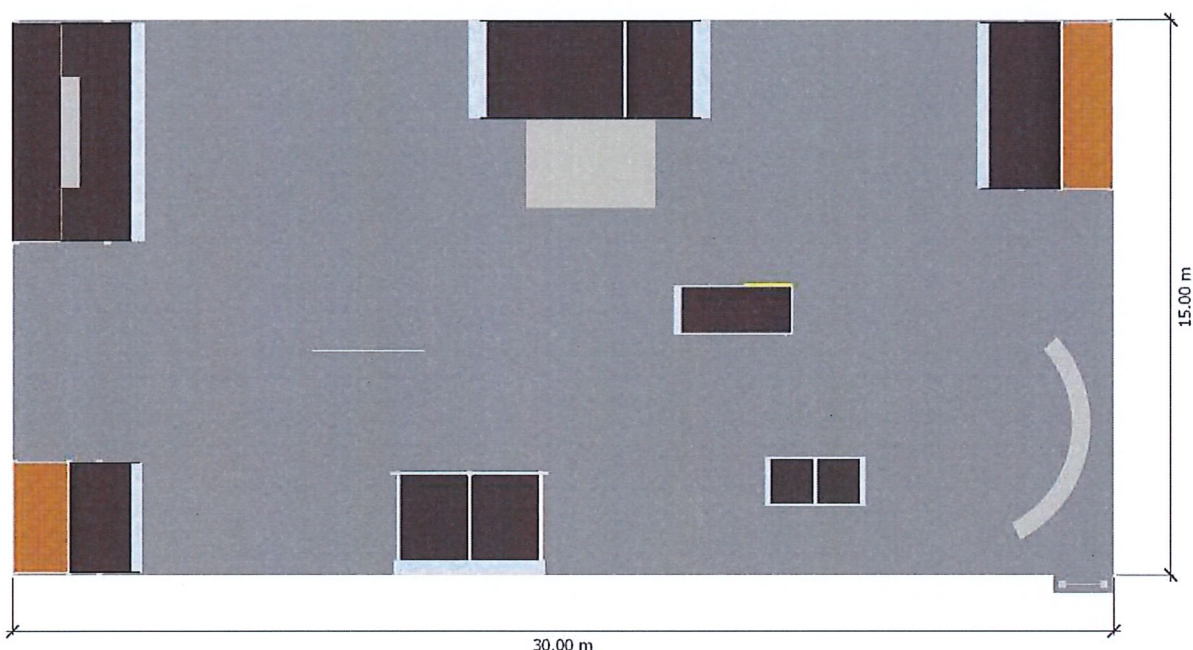
La Municipalité s'est adressée à 2 entreprises auxquelles elle a transmis le dossier des jeunes afin qu'ils aient une idée des structures à prévoir et leur a, dans un premier temps, demandé une offre pour une réalisation tout béton.

Les entreprises retenues pour la réalisation ont été :

- Realsport qui a déjà construit le terrain multisport sur la parcelle n° 28
- Et la société Vertical, spécialisée dans la construction de skate-parks qui a de nombreuses références à son actif.

Les coûts des skate-parks tout béton représentant un montant avoisinant les CHF 500'000.--, la Municipalité a demandé des variantes avec des modules mobiles pour des surfaces de respectivement 300 et 450 m².

Après étude des différentes possibilités et de leur budget respectif, la Municipalité a choisi le skate-park de 450m² proposé par la société Vertical, présenté ci-dessous.



Pour le génie civil et les places de parc qui seront aménagées le long du skate-park, des offres ont été demandées à quatre sociétés locales avec lesquelles notre commune a déjà collaboré. Après étude des devis présentés, le choix de la Municipalité s'est porté l'entreprise dont l'offre est la plus économique.

S'agissant des aménagements paysagers, il est prévu la pose de 2 bancs ainsi que d'une poubelle et la plantation de quelques arbres permettant aux accompagnants de profiter d'espaces ombragés. Ce travail sera exécuté conjointement par l'entreprise de génie civil et notre employé communal.

Enfin, un pare-ballons sera posé entre le terrain de football et le skate-park afin d'éviter que des ballons ne soient projetés sur le skate-park risquant d'entraîner des chutes pour les utilisateurs.

4. Estimation des coûts (montants arrondis au franc)

Workshop, étude de projet	CHF 6'750.--
Géomètre et dossier CAMAC	CHF 6'100.--
Génie civil et places de parc	CHF 82'400.--
Construction, infrastructure, superstructure	CHF 118'500.--
Moyen de levage, location et personnel	CHF 1'800.--
Mobilier urbain et plantations	CHF 25'000.--
Pare-ballons	CHF 13'600.--
Honoraires DT	CHF 6'900.--
Divers et imprévus ~ 10 %	CHF 26'000.--
TVA 8.1 % sur CHF 287'050.--	CHF 23'251.--

Total	CHF 310'031.--
Arrondi à	CHF 310'000.--

5. Entretien

L'entretien annuel du skate-park par la société Vertical s'élèverait à CHF 3'200.-- TTC / an.

6. Subsidés

La Municipalité a approché les instances cantonales concernant la possibilité d'obtenir des subsides pour l'installation d'une infrastructure du type retenu. Il s'avère que la Fondation "Fonds du sport vaudois" contribue à hauteur d'environ 25 % du skate-park ; la subvention définitive est définie après examen du dossier par l'instance compétente.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n° 06/2023 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 310'000.-- pour la construction d'un skate-park sur la parcelle n° 421,
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- vu le rapport de la commission ad 'hoc,
- ouï les conclusions des rapports des commissions précitées,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 06/2023 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 310'000.-- pour la construction d'un skate-park,
2. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 310'000.-- pour ce faire,
3. de financer cette opération par la trésorerie courante,
4. d'amortir cet investissement sur dix ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 octobre 2023, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Peytregnet



La Secrétaire



Laurence Bodenmann